

- \* \* \* \* -

L'an deux mil vingt, le 28 septembre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 22 septembre s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, FULCHI Francis, ROYER Marie-France, COLL Albert, IRLES Ludovic, PEETERS Stéphanie, BRISSEAU Emeline, BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine

Absent excusé : MARIE Berty

Absent : Jean-Pierre PALLARO

Secrétaire de séance : Stéphanie PEETERS

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I. Avenant au bail commercial**

M. le Maire expose :

La commune a signé un bail commercial avec la SNC LACROIX en date du 24/03/2016, pour l'usage d'un local restaurant, commercial et une partie du garage. Ce bail consent un droit d'usage du trottoir et de la terrasse attenante au bar.

Cependant, nous allons sécuriser et fermer les services techniques, ce qui aura pour conséquence de fermer le passage devant les ateliers, obligeant les locataires et usagers du bar à passer par le côté du bar soit sur la terrasse attenante.

Par conséquent, nous devons sortir par avenant au bail initial, « la terrasse attenante » devenant un lieu de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour et 3 abstentions accepte les termes de l'avenant et autorise M. le Maire à le signer.

### **II. Renouvellement du bail commercial**

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail commercial à compter du 16/10/20 selon le dernier indice de référence des loyers commerciaux connu soit au premier trimestre 2020 : 116,23 ce qui porte le loyer annuel à 4 820.96€ soit mensuel à : 401,75€.

### **III. Désignation des représentants à « Gironde Ressources »**

La commune adhère à Gironde Ressources ; c'est une agence technique départementale qui nous accompagne en ingénierie (assistance technique, juridique, et financière) notamment dans les futurs projets communaux.

Coût annuel 50€.

Avec le nouveau mandat, la commune doit nommer deux nouveaux représentants (un élu titulaire et un suppléant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne comme représentants :

M. ROUGER Philippe comme titulaire

M. LASSALLE Jérôme comme suppléant

#### **IV. Adhésion SACPA (animaux errants)**

M. le Maire propose que la commune signe un contrat de prestation de service pour la capture et le ramassage des carnivores domestiques sur la voie publique via le groupe SACPA.

En effet cet organisme capture les animaux carnivores en divagation 24h/24, 7j/7 jusqu'à 40kg, puis les identifie et s'occupent de prévenir les propriétaires, sinon ils les remettent à la SPA.

Aujourd'hui la commune adhère au chenil du Libournais qui effectue les mêmes missions, mais c'est le personnel communal qui capture l'animal, l'identifie, fait la recherche du propriétaire et le porte au chenil si besoin.

L'avantage de signer avec SACPA c'est de gagner du temps d'agent ; en effet, M. Irles qui utilise leur service dans le cadre de ses fonctions, stipule qu'ils interviennent dans les 30 mn et 7j/7.

Coût annuel : 1 633.17€ soit 0.824€ par habitant, contre 1545.96€ pour le chenil.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, accepte de contractualiser avec le groupe SACPA et autorise M. le Maire à signer les documents.

#### **V. Vente du matériel médical**

M. le Maire rappelle au conseil que depuis 2016, deux médecins se sont succédé, la commune avait alors acheté l'équipement nécessaire pour leur exercice. Aujourd'hui, la commune, n'ayant plus de médecins, ne veut pas conserver ce matériel, c'est pourquoi M. le Maire propose de le vendre.

Pour ce faire, Mme Houques a dressé un inventaire avec le prix d'achat d'origine.

M. le Maire donne lecture de l'inventaire, précise qu'il faudra fixer des prix de vente en tenant compte de la vétusté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à la vente de celui-ci.

#### **VI. Subvention exceptionnelle au Club Photo**

Considérant l'intérêt du club pour la vie de la commune et notamment son implication à réaliser des books photos sur les différentes étapes de l'évolution communale, mais également sa capacité à fournir lors de manifestations diverses (mariages, expositions, conférences, etc...) ce type de support.

Sur proposition de M le Maire,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer au Club Photos une subvention de 420,23€.

#### **VII. Point sur les commissions**

M. Rouger informe le conseil qu'un point sera effectué régulièrement ; le conseil municipal devra statuer sur des nouvelles entrées ou sorties de membres.

M le Maire demande si des personnes sont intéressées pour entrer ou sortir de commissions. Réponse : NON.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte que Mmes Bugeau, Krafft et Houques rejoignent la Commission Urbanisme.

#### **VIII. Contrat Centaure Systems**

Sur proposition de M le Maire,

Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de maintenance du panneau de communication avec Centaure Systems pour un coût de : 1359.86€ TTC pour l'année 2020-2021.

#### **IX. Délibération modificative du Budget CLSH 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative de virement de crédits concernant la section de fonctionnement

Le Maire fait donc à ses collègues les propositions transcrites dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	Dépenses
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
D 6411	-6 000 €	
D 611		+ 6 000€
<b> TOTAL</b>	<b> - 6 000 €</b>	<b> +6 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération modificative.

### **X. Affectation du résultat**

Il s'agit d'ajuster le solde d'excédent de 0.50 cts afin d'être en accord avec le Trésor, en raison d'une différence de 0.50 cts sur l'affectation de mars 2017.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **XI. Décision modificative du budget**

Nous devons remplacer le réfrigérateur et acheter un nouveau congélateur pour la cantine ; le premier était prévu au budget, mais pas le second. M. le Maire propose le virement de crédit suivant, grâce à l'économie sur l'achat du nouveau véhicule.

Désignation	Dépenses	Dépenses
<b> INVESTISSEMENT</b>		
D2182	-2 000 €	
D2184		+ 2 000€
<b> TOTAL</b>	<b> - 2 000 €</b>	<b> +2 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération modificative.

### **Informations diverses :**

#### **M. le Maire donne les informations suivantes :**

- Visite du Sénateur M. Florent Boudié le 25/09
- Réunion communautaire le 30/09/20
- Arrivée de Mme Delphine Bernou au secrétariat de mairie, le 19/10/20
- Certains légumes (tomates, courgettes, carottes) consommés à la cantine sont produits sur la commune par le 3<sup>ème</sup> maraîcher
- Le candidat au contrat d'apprentissage voté le 27/08 a repoussé celui-ci devant la complexité de se faire financer la formation pédagogique
- Mme Houques fait un point sur le Forum des Associations du 05/09 qui s'est déroulé de 9h00 à 18h30, 11 représentées sur 23 associations existantes, environ 100 participants, « bonne organisation » ajoute Mme Henry, « gros succès sur le nouveau Club sportif de boxe » ajoute M. le Maire
- M. Chevallot expose : livraison début novembre d'un véhicule électrique de type Kangoo, occasion de 7 ans, 20 000 km, reconditionné. Sur les 11 000 euros budgétés, dépense limitée à 6 800 euros seulement + 2 000 euros d'équipement. Prévoir un flockage avec une mention de type « Génissac roule propre ». M. Fulchi demande comment sera effectuée la charge électrique ? « Le véhicule sera chargé dans les ateliers municipaux, puisqu'il s'agit d'une charge classique », répond M. Chevallot.
- M. Chevallot informe : la modification de l'éclairage du stade sera réalisée vendredi 02 octobre par un électricien (parent d'un joueur) ; la location d'une nacelle est prévue, le matériel (projecteurs) a été acheté par la commune.
- M. Lassalle fait un point sur la réunion des maires du 23/09, idée soutenue par la Conseillère Départementale, Mme Liliale Poivert. L'objectif était double :
  - ✓ Rencontrer les maires du Canton des Coteaux de Dordogne

✓ Présenter la réalisation de l'UEE (Unité d'Enseignement Externalisé) en coopération avec l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds de Gradignan) et participer à la diffusion de l'existence de cette structure. Permettre ainsi l'accueil d'autres enfants de Gironde ou des départements voisins  
23 sur 51 communes ont répondu à l'appel. Certaines ont déjà montré leur soutien à ce projet.

✓ Mme Krafft fait un point sur la venue de M. l'Inspecteur de l'Académie pour visiter l'UEE.

- Covid 19 : M. le Maire a pris un arrêté pour fermer les ERP concernés par l'arrêté préfectoral du 25/09/20, les activités sportives et manifestations sont donc interrompues pour 15 jours. M. le Maire précise qu'il appliquera les arrêtés et circulaires préfectoraux, aucune autre mesure ne sera prise sans les textes légaux. Monsieur Lassalle soulève la complexité des préconisations et leurs changements permanents, avec certaines dissonances selon les ministères.

- M. le Maire attire l'attention du conseil sur la situation du Port ; en effet depuis quelques jours des vendangeurs saisonniers employés par des agences viticoles ont élu domicile (tentes et camping-cars) sur le domaine public de la cale et sur des terrains privés. Ces personnes vivent de façon plus que précaire. M. le Maire a donc saisi les instances, un article dans le Sud-Ouest est paru de façon à alerter sur cette situation. M. Boudié informé de la situation, saisira M. Buisson qui devrait revenir vers nous dans la semaine.

La Cali s'engage à l'avenir, à aider la commune dans les aspects logistiques (WC chimique, douche, etc...)

Pour l'heure, M. le Maire passe régulièrement les voir, les services techniques assurent le ramassage des ordures ménagères de façon régulière. Le projet d'une maison des saisonniers n'a toujours pas vu le jour au niveau de la CALI.

### **Questions diverses**

M. Baggio et Mme Henry demandent ce qui est envisagé contre les dépôts sauvages, notamment chemin de la Lagune. M. Lassalle répond que la faible peine d'amende ne dissuade pas les contrevenants.

Le conseil devra réfléchir à fermer la voie ou à poser des caméras, quoi qu'il en soit il faudra procéder à leur enlèvement.

Mme Henry demande si une Commission Communication aura lieu, la date a-t-elle été retenue ?

M. Rouger répond qu'elle sera fixée prochainement.

Le prochain conseil aura lieu le 26/10/20.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h00.